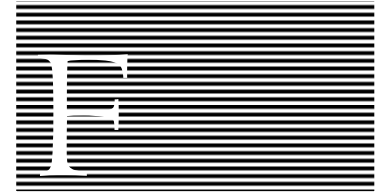




**ECA/SRO-CA  
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/  
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA**

**CEA/BUREAU AFRIQUE CENTRALE  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/  
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE**



Distr. : GENERAL  
ECA/SRO-CA/ BEIJING+10/04/MEET

*Avril 2004*  
*Original : Français*

Réunion sous-régionale sur l'évaluation décennale de la mise en œuvre  
des Plate-formes d'Action de Dakar et Beijing  
Brazzaville, Congo, 19-21 Avril 2004

**RAPPORT DE LA REUNION**

## **I. Introduction**

1. La réunion sous régionale sur l'évaluation décennale des Plates formes d'Action de Dakar et Beijing pour la sous région Afrique Centrale, a été organisée à Brazzaville (République du Congo) du 19 au 21 Avril 2004, par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique à travers son Bureau sous régional pour l'Afrique Centrale et son Centre Africain pour le Genre et le Développement (CAGED), en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Promotion de la Femme de la République du Congo. Les travaux de ladite réunion se sont déroulés au Palais du Parlement et au Ministère du Plan.

2. Le principal objectif de la réunion était d'examiner l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plate Forme de Beijing par les pays de la sous région Afrique Centrale. Elle avait pour objectifs spécifiques entre autres de :

- a) Mesurer les progrès atteints dans l'intégration de l'approche genre dans les stratégies et programmes sectoriels de développement;
- b) Mesurer la consistance et la pertinence de la volonté et des engagements politiques en faveur des égalités de genre,
- c) Mesurer l'impact particulier sur la situation des femmes, des principaux facteurs externes ;
- d) Mesurer le niveau de collaboration entre les gouvernements et les organisations de la société civile des femmes et ;
- e) Dégager un consensus autour des domaines prioritaires relatifs au genre au niveau de la sous-région Afrique Centrale, pour les 5 prochaines années.

## **II. Participation**

4. Les experts des ministères en charge de la promotion des femmes et du genre, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, du développement économique, des finances et de la santé des pays suivants ont participé à cette réunion: Cameroun Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad.

5. Les organisations et institutions suivantes étaient représentées: l'Union Africaine, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Bureau Régional de l'UNICEF en Afrique Centrale, le Réseau des Femmes d'Afrique Centrale (RESEFAC), le Bureau de Brazzaville du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'ONUSIDA. De nombreux représentants de la société civile et ONG Congolaises ont également pris part aux travaux de la réunion..

5. La liste des participants est jointe en annexe 1 au présent rapport.

### **III. Compte rendu des travaux**

#### **III.1 Ouverture de la réunion (Point 1 de l'ordre du jour)**

7. La cérémonie d'ouverture a été placée sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Isidore Mvouba, Ministre d'Etat chargé de la coordination de l'action gouvernementale, Ministre des Transports et des Privatisations. Elle a été marquée par cinq allocutions.

8. Monsieur Enock Ngoma, Représentant le Maire de la Ville de Brazzaville a souhaité la bienvenue aux participants et a indiqué que sa ville est honorée d'abriter une réunion sous régionale sur le genre. Il leur a souhaité un excellent séjour dans cette ville.

9. Prenant la parole, Monsieur Hachim Koumaré, Directeur de la CEA-Bureau pour l'Afrique Centrale, a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette réunion. Il a également exprimé la gratitude de la CEA aux autorités et au peuple congolais pour les efforts consentis afin de favoriser cette rencontre. Il a vu dans la présence du Ministre d'Etat à l'ouverture officielle de cette réunion, ainsi que dans la création d'un Ministère et d'un Secrétariat d'Etat chargés de la promotion et de l'intégration des femmes dans le processus de développement, une manifestation du témoignage de l'engagement du gouvernement à faire de la promotion du genre une réalité au Congo et dans la sous-région.

10. Madame Joséphine Ouédraogo, Directrice du CAGED, a transmis à la réunion les salutations et vœux de succès de Monsieur K Y Amoako, Secrétaire Exécutif de la CEA. Après avoir rappelé le contexte particulièrement difficile en Afrique, encore marqué par les séquelles des conflits, elle a souligné le rôle actif joué par Madame Jeanne Dambendzet, élue présidente de la 6ème conférence africaine sur les femmes organisée en Novembre 1999. A cette occasion, la question de la paix avait été placée au centre des préoccupations du continent et les femmes ont apporté une louable contribution, par leurs actions individuelles et collectives, au retour progressif de cette paix.

11. Parlant du bilan de la décennie sur la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Beijing, elle a d'abord fait le constat que des progrès notables ont été enregistrés dans l'amélioration du statut de la femme et de la fille. Elle a relevé les avancées par les institutions intergouvernementales sous régionales de plus en plus nombreuses à intégrer les préoccupations d'égalité des sexes dans leurs orientations politiques. Des politiques volontaristes engagées par les gouvernements prennent en compte la question de la parité du genre aux plans social, politique et économique. Les résultats sont favorables et démontrent le degré d'engagement des leaders politiques du continent qui ont bien perçu le lien étroit entre l'ampleur de la pauvreté de

la majorité de la population et les problèmes de développement du continent. Toutefois de plus en plus de défis restent à relever.

12. S'agissant des activités de la CEA, elle a indiqué que les travaux en cours sur les instruments d'évaluation de l'approche permettront aux Etats de mieux apprécier l'impact des politiques sur les conditions de vie des populations, et d'approfondir l'analyse au niveau des segments de la population. Elle a enfin informé la réunion que l'indice des inégalités entre les sexes a été adopté dans le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs du NEPAD.

13. Son Excellence Madame Jeanne Dambendzet, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage de la Pêche et de la Promotion de la Femme a, a son tour, au nom du Gouvernement Congolais, remercié la CEA pour avoir accepté l'offre de son pays d'abriter cette réunion sous-régionale, et souhaité la bienvenue aux participants.

14. Elle a souligné l'importance de la démarche adoptée par la 6eme conférence africaine, au moment de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Plate Forme de Beijing. Cette démarche consacre la prise en compte de la question du genre dans toutes les actions gouvernementales.

15. Le Congo a institutionnalisé le partage des obligations et responsabilités des actions de promotion du genre entre tous les départements ministériels. Cet engagement s'est manifesté au plus haut niveau de l'Etat par les déclarations et soutiens renouvelés du Chef de l'Etat aux initiatives nationales de nature à favoriser la promotion du genre. Dans le prolongement de cet engagement, le Congo a activement contribué au débat au niveau de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC qui a abouti à l'adoption des dispositions spécifiques sur l'intégration du genre dans les politiques et programmes communautaires.

16. Les efforts au Congo et dans les autres pays de la sous-région se poursuivent et l'évaluation des actions entreprises dans les domaines prioritaires dégagera les tendances. Ce sera également une occasion pour mesurer le chemin parcouru, tirer des leçons et développer des stratégies afin d'accroître les résultats en matière de promotion du genre dans la sous-région.

17. Dans son discours d'ouverture de la réunion, Son Excellence Monsieur Isidore Mvouba, Ministre d'Etat chargé de la coordination de l'action gouvernementale et Ministre des Transports et des Privatisations a relevé le caractère opportun de ces réunions d'évaluation aux plans sous-régional, régional et mondial car sur dix années, depuis Beijing, aussi bien des avancées que des contre-performances ont été enregistrées et l'honneur de son pays à servir de cadre de concertation sous-régionale d'évaluation du chemin parcouru depuis Beijing.

18. Monsieur Le Ministre d'Etat a rappelé l'attachement du Congo aux initiatives visant à accélérer l'émancipation de la femme, tout en ne privilégiant pas la démarche

consistant à faire de “la discrimination positive” une solution à la promotion de la femme. En effet, la lutte pour la libération de la femme doit prendre appui sur un engagement individuel et collectif aussi bien des femmes que des hommes.

19. Il a déclaré que malgré l’ampleur des défis à relever en matière de promotion de la femme, les résultats auxquels la réunion devra aboutir permettront de disposer d’outils performants en vue de la mise en œuvre des engagements pris lors des différents sommets mondiaux.

20. Pour conclure, le Ministre d’Etat a souligné, pour le Congo, l’attention toute particulière que le Chef de l’Etat accorde aux problèmes de l’égalité entre les sexes, de la place et du rôle de la femme dans la société, et a appelé les autres pays à renforcer leur détermination à œuvrer en faveur de la promotion du genre.

### **III.2 Election du Bureau de la réunion (Point 2 de l’ordre du jour)**

20. La réunion a élu le bureau suivant :

- Président : Congo
- Vice Président : Gabon
- Rapporteur : Tchad

### **III.3. Adoption du programme de la réunion (Point 3 de l’ordre du jour)**

21. Sous ce point, la réunion a longuement débattu de la pertinence de l’inclusion d’un point dans le programme de travail, sur la présentation de l’évaluation des ONG de la mise en œuvre des Plates formes de Dakar et Beijing. En principe cette évaluation est partie intégrante du rapport national d’évaluation demandé aux Etats avant la réunion et préparé par certains et communiqué au CAGED. A cet égard, les pays représentés ont informé la réunion de la manière dont l’évaluation a été menée au niveau des ONG. Hormis le Congo où le Gouvernement a organisé une réunion d’évaluation avec ces ONG, dans l’ensemble les consultations ont été limitées à quelques ONGs.

22. Après plusieurs débats contradictoires, la réunion a conclu, qu’une rencontre des ONG de l’Afrique Centrale devrait être envisagée avant la Conférence régionale de Novembre 2004 prévue à Addis Abeba (Ethiopie).

23. Le programme de travail provisoire adopté figure en annexe 2 du présent rapport.

### **III.4. Vue d'ensemble des réalisations et des défis relatifs à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes en Afrique depuis Beijing (Point 4 de l'ordre du jour)**

23. Le secrétariat a présenté une synthèse du document intitulé « Aperçu des réalisations et des défis concernant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'habilitation de la femme depuis l'adoption du Programme de Beijing en 1995 » (référence : ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/2). Cette synthèse a fait ressortir les progrès réalisés ainsi que les défis persistants dans les 10 domaines prioritaires de la Plate Forme d'Action de Beijing, au niveau mondial. Ces domaines sont les suivants : 1) Femmes et pauvreté ; 2) Education et formation ; 3) Femmes et santé ; 4) Violence contre les femmes ; 5) Les femmes dans les situations de conflits ; 6) Les femmes dans la vie économique ; 7) Droits fondamentaux des femmes ; 8) Femmes et médias ; 9) Femmes et environnement ; 10) La petite fille.

24. Les comparaisons au niveau mondial, sur la base de nombreux indicateurs qui ont été élaborés pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing montrent que l'Afrique subsaharienne accuse un certain retard par rapport au reste du monde. Ce qui se traduit par un statut de la femme africaine inférieur à celui des femmes des autres continents. De manière globale, cette situation reflète l'état de pauvreté du continent qui s'est aggravé entre 1995 et 2001. L'Afrique est plus affectée que le reste du monde par le VIH/SIDA ; la mortalité maternelle y est la plus élevée, etc. Cependant, les progrès enregistrés en Afrique subsaharienne sur le plan de la participation de la femme à la prise de décision sont plus éloquentes que dans le reste du monde.

25. Enfin, il a été indiqué que le statut des femmes africaines reste profondément lié, sur certains plans, au retard qu'accuse le continent africain de manière générale sur le plan social et économique. Sur d'autres plans, on remarque que le mouvement féministe qui dans les années 70 à 80 avait fait progresser la cause de la femme est en baisse. Les associations féminines, les parlements, etc devraient prendre le relais du plaidoyer en faveur des idéaux de promotion du statut de la femme sur le continent.

26. A l'issue de cet exposé, les participants ont également affirmé la nécessité de redynamiser le mouvement féministe à travers les ONGs dont les capacités doivent être renforcées. Les ONG sont en effet confrontées à des difficultés de financement de leurs activités, elles manquent parfois de professionnalisme et ne sont pas soutenues par les Gouvernements. La période d'évaluation de la mise en œuvre des plates formes de Dakar et Beijing est celle où l'on note un certain intérêt pour ces organisations qui ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et dans bien d'autres domaines comme la lutte contre le VIH/SIDA. Les Gouvernements ont été invités à les assister dans la mobilisation des ressources matérielles,

financières, matérielles et humaines et à favoriser la mise en place d'un cadre de concertation aux niveaux national et sous régional.

27. La réunion a noté avec satisfaction des avancées notables dans le domaine de la promotion des droits de la femme, l'existence de cliniques juridiques dans les pays. Cependant le concept « genre » est encore mal maîtrisé dans les pays. Les participants ont à cet effet recommandé que les pays entreprennent un travail de vulgarisation de ce concept. Afin d'appuyer les Etats dans leurs efforts de vulgarisation, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a mis à la disposition des pays sa publication « Egalité des sexes et développement. Concepts et terminologie ».

28. Les avancées ont également été notées sur les plans politique et de la participation à la prise de décision. Celles-ci n'ont pas de répercussions sur les autres domaines, à cause des barrières socio culturelles et économiques qui sont toujours fortes : les femmes restent actives dans les domaines peu productifs, en général. Par l'éducation, la formation le recentrage de la formation des filles sont des facteurs qui permettront de lever progressivement ces barrières. La réunion a également noté que l'absence d'une masse critique d'informations ( ces expériences étant récentes) est un handicap dans l'analyse de ces liens. Les experts ont été encouragés à réunir les données et informations qui permettront de rechercher les causes de cette situation ainsi que les solutions pour y remédier.

### **III.5. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme d'Action de Beijing et des autres initiatives et actions identifiées par la 33ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la sous-région (Point 5 de l'ordre du jour)**

29. Le secrétariat a présenté sommairement le document intitulé « Guide pour les discussions de groupes sur la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme de Beijing et des autres initiatives et cadres politiques (Référence : ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/2) ». Ce guide se compose de 4 parties. A l'issue des discussions sur chacune de ces parties, la réunion devrait disposer d'une perspective sous régionale du statut des femmes dans les différents secteurs, d'un consensus autour des principaux défis et des contraintes qui freinent l'égalité des sexes dans la sous région et des recommandations et d'un consensus sur le problème le plus urgent et le plus prioritaire de la sous région Afrique Centrale et des actions à mener à cet égard.

30. Ce guide figure à l'annexe 3 du présent rapport.

31. Deux groupes de travail ont été constitués pour donner les éléments de réponses aux différentes questions posées.

### **III.6. Rapports des Groupes de Travail sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plate forme d'Action de Beijing et des autres initiatives et actions identifiées par la 33ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la sous-région. (Point 6 de l'ordre du jour)**

32. A l'issue des séances de travaux en groupes, les deux groupes ont présenté les résultats de leurs discussions, en séance plénière. La synthèse de ces travaux se présente comme suit.

#### **Première partie : Présentation générale des résultats et des défis dans la promotion de l'égalité des sexes et de la responsabilisation des femmes**

Les participants ont constaté qu'au niveau de chaque Etat, des politiques nationales et des plans d'action pour la promotion de la femme ont été élaborés. Par ailleurs, le document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté, élaboré au niveau de certains des pays de la sous région, accorde une place de choix au renforcement de la situation économique, sociale et politique des femmes . Les Gouvernements ont également entrepris des efforts pour intégrer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les stratégies nationales de développement.

Les participants ont souligné les avancées enregistrées en terme de renforcement de la situation des femmes et des jeunes filles dans les sphères de l'éducation, de la prise de décision

Il a été également constaté que les ressources financières accordées par les gouvernements à la promotion du genre et de la femme, sont en augmentation, même s'il existe des différences entre les pays.

Les participants ont également noté que les pays de la sous région ont consenti des efforts pour harmoniser les législations nationales avec les conventions et traités internationaux.

Il a été établi aussi que les femmes s'unissent et s'organisent de plus en plus et ont une influence grandissante dans les grandes décisions engageant leur pays. Ainsi, les femmes au Congo et au Tchad ont par exemple joué un rôle important dans le processus de négociation et de retour à la paix. Il existe également au niveau des pays de la sous région, des réseaux des femmes ministres et parlementaires qui prennent en compte les questions de genre et les préoccupations des femmes.

Néanmoins les participants ont fait le constat qu'il existe encore un fossé important entre les engagements politiques et la mise en œuvre effective des décisions prises.

Pour expliquer cette situation, les participants ont avancé un certain nombre de faits dont les plus notables sont :

- la faible mobilisation des ressources financières et humaines ;
- les pesanteurs socioculturels ;
- les conflits ;
- la pauvreté avec comme conséquence la difficulté d'accès aux soins de santé et à l'éducation,
- le faible niveau d'instruction des femmes.

Les participants ont également relevé que les questions du genre ne sont pas abordées de manière systématique dans les discussions gouvernementales et parlementaires, même si au niveau de certains pays, des groupes d'experts ont été constitués au niveau des institutions comme le parlement, afin d'examiner les questions relatives au genre. La prise en compte de l'approche et des outils de genre dans la préparation et la programmation budgétaire s'avère encore difficile du fait d'une insuffisance des compétences techniques et en l'absence d'une méthodologie appropriée.

## **Deuxième partie : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la plate-forme d'action de Beijing et des autres initiatives.**

### 1. Femmes et pauvreté

La dimension du genre est prise en compte dans les nouveaux documents de stratégie de réduction de la pauvreté adoptés en 2003, ou qui sont en cours d'élaboration, par les pays de la sous-région. Les programmes spécifiques mis en œuvre concernent surtout le micro-financement pour favoriser l'accès des femmes au crédit, avec la mise en place de caisses féminines d'épargne et de crédit et de programmes pour la réduction de la pénibilité du travail des femmes rurales. Ces programmes et projets sont souvent appuyés par les partenaires au développement.

### 2. Education et formation des femmes

Dans l'ensemble, on peut noter l'adhésion des pays de la sous-région à l'initiative de Dakar et de Ouagadougou. Certains ont adopté une loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, mis en place des stratégies et des plans d'actions nationaux avec un accent sur l'accès et le maintien des filles à l'école. Plusieurs projets visant le renforcement des capacités des femmes ont été menés dans les domaines suivants :

- éducation des filles, réduction de l'analphabétisme des femmes et formation technique et professionnelle, notamment pour les jeunes filles très tôt déscolarisées ;
- promotion et compétitivité des filles dans les filières scientifiques et octroi de prix ;

- adoption de textes législatifs et de mesures incitatives visant à accroître la participation des filles à l'enseignement supérieur.

### 3. Femmes et santé

La plupart des pays ont élaboré des politiques, des plans d'action et des programmes en matière de santé de la reproduction et de réduction de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant. Parmi les acquis on peut noter pour certains pays l'adoption d'une loi sur la santé de la reproduction, la mise en oeuvre de programmes de maternité sans risques, l'existence de plans nationaux de développement sanitaire, la création ou la réhabilitation de structures médicales dans les grands groupements hospitaliers et dans les districts, la gratuité des soins dans certains cas, des campagnes IEC sur la planification familiale, les pratiques néfastes à la santé des femmes et la lutte contre le Sida, la mise en place de comités nationaux de lutte contre le Sida et le paludisme, la mise en place de stratégies sectorielles de lutte contre la Sida et la décentralisation des noyaux anti-Sida dans les ministères.

### 4. Violences contre les femmes

Certains Etats de la sous-région ont mené des campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes en partenariat avec les organisations de la société civile, établi des comités nationaux de lutte contre ces violences, mené des enquêtes et installé des centres de prise en charge médicale et psychologique des femmes victimes de violences. Dans d'autres, des projets de loi sur les violences sexistes sont en cours d'examen ou ont été adoptés. Plusieurs Etats ont ratifié la CEDEF et l'ont vulgarisée. On note également l'existence d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

### 5. Femmes et conflits armés

Dans certains pays, des campagnes de sensibilisation des populations sur la paix ont été menées et des comités nationaux de femmes ont été créés, favorisant la participation des femmes au processus de rétablissement de la paix et de reconstruction nationale.

## 6. Femmes et économie

La plupart des pays ont adopté des mesures visant le renforcement des capacités des femmes pour la création et la gestion d'activités génératrices de revenus. Ces mesures se rapportent principalement à la mise en place de fonds de micro-crédit, au financement de micro projets pour les femmes par le gouvernement et les partenaires au développement et à la formation technique notamment dans le secteur agricole. Dans certains pays, la prise en compte du genre dans tous les programmes et plans d'action visant le développement du secteur agricole, où les femmes doivent compter à 50% parmi les bénéficiaires, est effective.

## 7. Femmes, pouvoir et prise de décision

Dans l'ensemble, la participation des femmes aux instances de prise de décision est plus visible et certains pays ont inscrit dans leur Constitution l'importance de la participation des femmes, d'autres ont adopté ou élaboré des projets de loi portant sur l'égalité et l'équité entre les sexes.

## 8. Mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes

On note l'instauration dans les pays de la sous-région d'un ministère en charge de la promotion de la femme. Certains d'entre eux ont en outre créé un observatoire national de la femme, d'autres, un observatoire national des droits et de la parité.

## 9. Droits fondamentaux des femmes

Dans l'ensemble, les pays ont procédé à la révision des textes contenant des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, au niveau de la Constitution et dans les textes législatifs. De nouveaux codes de la famille ont été adoptés ou sont en cours d'élaboration. Il est à noter cependant que ces dispositions législatives favorables sont souvent méconnues des populations et leur application n'est pas toujours effective. Dans certains pays, des cliniques juridiques ont été créées par des ONG afin d'assister les Gouvernements dans la vulgarisation des conventions et textes nationaux et internationaux.

## 10. Femmes et médias

Il a été noté que les médias ne véhiculent pas toujours une image positive des femmes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein des médias audiovisuels et écrits, et certaines y ont acquis des positions clés. De même, les associations de femmes journalistes ont vu le jour, ainsi que des magazines féminins qui se font souvent le relais des actions menées en faveur des femmes, informent sur les opportunités existantes et font la promotion du genre.

## 11. Femmes et environnement

On note des volets « Femmes et développement durable » dans les plans nationaux portant sur la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des actions ponctuelles ont été menées portant notamment sur le reboisement et l'assainissement.

## 12. La petite fille

Les actions en faveur de la petite fille s'inscrivent surtout dans le secteur de l'éducation avec l'adoption de mesures incitatives visant l'accès et le maintien des filles à l'école. Des pays ont adopté dans ce cadre, des stratégies et des plans d'action nationaux avec un volet spécifique sur la scolarisation de la petite fille, et élaboré des projets pilotes telles que la mise en place de cantines scolaires ou la gratuité des fournitures.

### **Troisième partie : Développement Institutionnel**

Après Beijing, les pays de la sous région Afrique Centrale ont créé des mécanismes institutionnels chargés du suivi de la mise en place de la plate-forme d'action. Ces mécanismes comprennent: les ministères chargés de la promotion de la femme et des points focaux dans les Ministères clés.

Un problème commun à tous les Etats est l'insuffisance des ressources budgétaires pour la réalisation de programmes de travail conséquents. Cependant on a noté que certains pays ont obtenu une augmentation significative de leurs budget d'investissement.

Le renforcement des capacités des ministères chargés des questions de genre, la qualification des cadres exclusivement dans les domaines des sciences sociale, leur mobilité des cadres posent des problèmes. .

La « transversalité » du genre dans les programmes des autres ministères est souvent mal comprise et mal conçue.

La préséance des ministères de la promotion féminine a favorablement évolué. La volonté politique en faveur de l'égalité est de plus en plus manifeste dans tous les pays de la sous région. Sous l'impulsion du Ministère en charge des questions de la femme, le 8 Mars a été institutionnalisé comme fête nationale dans certains pays. Sa célébration est précédée par une semaine de la femme au cours de laquelle plusieurs manifestations sont organisées.

Au niveau de la sous-région, des structures sous régionales comme le Réseau des femmes de l'Afrique Centrale (RESEFAC) existent mais ne sont pas opérationnelles. La CEA, la CEEAC et la CEMAC devraient appuyer ce réseau dans la mobilisation des ressources.

Des Réseaux des femmes parlementaires et de femmes ministres sont créés dans la plupart des Etats. Les changements fréquents des équipes gouvernementales sont un frein à la continuité des actions des Ministres.

Au regard de la contribution que les points focaux apportent à la prise en compte de la dimension genre dans certains pays et de ce qu'ils pourraient faire dans les autres, les participants ont demandé que leur mandat soit clairement défini, que leurs capacités soient renforcées par des formations complémentaires à leur domaines d'expertise et que les ministères réactivent leurs mécanismes de coordination des activités de ces points focaux.

Des progrès ont été enregistrés dans la production et l'utilisation des indicateurs sur le genre par quelques pays. Les difficultés inhérentes à la disponibilité de ces indicateurs sont la multiplicité des sources de données, les difficultés de collecte des données et l'ancienneté des données. Les participants ont relevé que les données ne sont pas disponibles, dans la plupart des pays, dans les secteurs autres que sociaux (éducation et santé). Des efforts doivent être fournis par les pays pour faire des enquêtes systématiques en plus de la collecte organisée par les instituts nationaux de statistique. L'appui des institutions comme la CEMAC aiderait les pays à mettre en place une batterie d'indicateurs socio-économiques. Les participants ont encouragé les pays à développer des plans de collecte et d'analyse des données et à mettre en place une base données désagrégées par sexe.

Dans l'ensemble des pays, les différents partenaires qui soutiennent la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing comprennent : des réseaux, les parlements et les ONG. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux comme les agences des Nations Unies appuient également ce processus. Cependant les participants ont relevé quelques insuffisances : la duplication des actions des partenaires sur le terrain, les conditionnalités qui limitent les actions des Etats, la lourdeur des procédures de déblocage des fonds et la recherche de leur visibilité au détriment des bénéficiaires.

#### **Quatrième partie : Principaux défis et actions à mener.**

##### **4.a. Principaux défis et contraintes dans la quête de l'égalité des sexes dans la sous région .**

###### **1. Dans l'environnement social**

###### **i) Défis :**

- Changer le mode de socialisation qui prévaut dans la famille
- Révision des manuels scolaires pour extraire les images qui véhiculent les stéréotypes sexistes

**ii) Contraintes :**

- Croyances, traditions et valeurs qui constituent les freins et qui font que certaines femmes acceptent leurs propres chaînes.
- Taux d'analphabétisation trop élevé

**iii) Actions :**

- Favoriser la scolarisation de la femme
- Intensifier les activités IEC avec la promotion du dialogue

**2. Dans l'environnement politique**

**i) Défis**

- Relever le niveau d'instruction
- Accroître le nombre de femmes aux postes de décision

**ii) Contraintes :**

- Croyance et valeurs
- Faiblesses de revenus familiaux
- Instabilité politique qui accentue les violences à l'égard des femmes et les déplacements des populations touchant d'abord les femmes et les enfants

**iii) Actions :**

- Intensifier le plaidoyer
- Création des conditions favorables pour la protection de la jeune fille en position de vulnérabilité

**3. Dans l'environnement économique :**

**i) Défis**

- Améliorer les revenus de la famille
- Renforcer le pouvoir économique de la femme
- Accroître l'accès des femmes aux moyens de production

**ii) Contraintes :**

- Croyance et valeurs
- Déstabilisation du secteur informel et du petit commerce par la globalisation, secteurs où est concentrée la majorité des femmes du fait de la concurrence des groupes plus importants

**iii) Actions :**

- Sensibiliser des femmes et des chefs d'entreprises pour réduire les discriminations constatées sur le marché de l'emploi

- Elaborer et mettre en place des stratégies permettant de passer du secteur informel au secteur formel
- Intensifier le plaidoyer en direction des décideurs IEC en direction des femmes

#### **4. Dans le domaine des mouvements des femmes pour l'égalité des sexes**

##### **i) Défis**

- Accroître la capacité d'action des mouvements visant la promotion de l'équité entre les sexes

##### **ii) Contraintes :**

- Mouvement perçu comme mouvement de revendication
- Faiblesse des capacités de mobilisation par les ONG des ressources extérieures
- Manque de coordination et solidarité entre ONG ainsi que leur manque d'intérêt pour des actions non génératrices de revenus comme la formation
- Non correspondance des conditions dictées par les bailleurs de fonds aux priorités identifiées par les ONG

##### **iii) Actions :**

- Renforcer les capacités des femmes

#### **5. Défis et contraintes liés aux problèmes spécifiques à la sous région Afrique Centrale.**

##### **i) Défis**

- Insuffisance des moyens de communication entre les pays de la sous-région
- Traduire en action les engagements pris par les Etats

##### **ii) Contraintes :**

- Intensifier le développement des voies et moyens de communication
- Insuffisance de solidarité entre les Etats
- Insuffisance des moyens financiers

##### **iii) Actions :**

- Redynamiser les mécanismes sous-régionaux existant pour accélérer la mise en œuvre des engagements pris.

#### **4.b. Problème le plus urgent : Féminisation de la pauvreté.**

**Actions à entreprendre :**

- **Prise en compte de la dimension genre dans toutes les politiques, plans et programmes de développement**
  - meilleure distribution des ressources ;
  - renforcement des capacités
  - faciliter l'accès des femmes aux moyens de production.
- Mise en place d'un système de communication entre ONG de la sous-region
- Intensification du plaidoyer en faveur des décideurs sur le genre
- Renforcement des capacités managériales et techniques des femmes
- Gratuite des antiretroviraux
- Application effective des textes adoptés et ratifiés par les Etats au niveau national, régional ou international et l'adoption des mesures d'accompagnement impliquant l'allocation des ressources financières et humaines
- Application systématique dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'un quota de 30% en faveur des femmes
- Adoption d'une loi nationale consacrant 10% du budget national au financement des activités du genre.

### **III.7. Rapports des Organisations Intergouvernementales sous-régionales (Point 7 de l'ordre du jour)**

33. Les représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ont présenté les activités et quelques réalisations de leurs organisations.

34. La communication du premier a retracé l'évolution de la Communauté depuis sa création en 1992. Celle-ci a connu une cessation de ses activités à cause des nombreux conflits dans la sous région. En 1998, les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont décidé de redynamiser l'institution tout en lui confiant une nouvelle mission qui est de contribuer à la stabilité et à l'instauration de la paix dans la sous région. En 2002, un Groupe sur le genre et le développement a été mis en place au sein de cette institution pour réfléchir à l'intégration de l'approche genre dans son programme de travail.

35. La CEEAC a bénéficié du soutien technique et financier du CAGED pour préparer la politique sur le genre qui a été soumise aux onze (11) Etats de la sous région. Le processus de validation a commencé par une réunion des experts de haut niveau chargés des questions de promotion de la femme, et s'est poursuivi par l'adoption de la politique par les Ministres. En Janvier 2004, les Chefs d'Etats ont adopté en plus de la politique, un plan d'action et une déclaration sur le genre.

36. Le représentant a donné des informations sur le contenu de ces divers instruments qui devront permettre à la CEEAC d'intégrer l'approche genre non seulement dans son programme de travail mais aussi dans ceux de ses Etats membres.

37. A la suite de cette communication, les participants ont exprimé leur satisfaction pour la disponibilité de tels instruments et félicité le Secrétariat Général de la CEEAC pour ces travaux dans le domaine du genre. L'implication des Communautés sous régionales dans les débats et réflexions sur la question de la promotion de la femme et du genre a été de tout temps souhaitée et attendue par les pays. C'est pourquoi les participants à la réunion ont vivement souhaité que l'adoption de cette politique et du plan d'action s'accompagne d'une application effective de leur contenu. A cet effet, la Communauté a indiqué que les moyens institutionnels (rencontres périodiques notamment) sont les meilleurs moyens pour amener les Etats à s'engager dans ce processus. Les organisations de la société civile seront des partenaires importants dans la mise en œuvre de ce programme de travail.

36. Dans sa communication, la représentante de l'AIF a parlé de l'implication de la Francophonie lors du bilan de Beijing +5, qui a adopté à cette occasion une déclaration, à l'origine de la création d'un programme spécifiquement dédié à la promotion des femmes. Elle informé la réunion de la poursuite de l'engagement de l'AIF dans la perspective de Beijing +10, précisant que son implication se fera en étroite synergie avec les commissions économiques de l'ONU, chargées de piloter le processus, et plus particulièrement avec la CEA, avec qui elle compte renforcer le partenariat déjà établi.

38. Elle a en outre relevé la concomitance des dates entre la tenue de la réunion régionale africaine sur Beijing +10 et celle du 10e Sommet de la Francophonie à Ouagadougou, toutes deux programmées pour novembre 2004. Les conclusions de la réunion régionale seront d'une grande importance pour la Francophonie puisque son 10<sup>e</sup> Sommet est placé sous le thème de la solidarité et du développement durable, et qu'à cette occasion le cadre décennal orientant ses activités sera adopté. L'intégration systématique de la dimension du genre en sera facilitée, tant il est vrai que le développement ne sera durable que s'il est équitable.

38. Enfin, elle a relevé le dynamisme continental en faveur des femmes, qu'il s'agisse des déclarations et engagements pris au plus haut niveau aussi bien au plan national, que sous-régional et régional, et encouragé la CEEAC à transmettre officiellement à l'AIF, la déclaration sur l'égalité des genres adoptée par les chefs d'Etat de la sous-région en janvier 2004.

39. Les participants ont exprimé leurs intérêt et attentes dans la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence. Suite à leurs interrogations, elle a informé que les

projets en provenance des organisations de la société civile peuvent être soutenus par l'Agence s'ils contribuent à la mise en œuvre des politiques nationales des Etats membres.

### **III.8 : Le défi que pose le VIH/SIDA dans la quête pour l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes (Point 8 de l'ordre du jour)**

38. Le secrétariat a présenté la synthèse du document de travail intitulé « Les défis dans les inter-relations HIV/AIDS-Paix-Sécurité Genre et Promotion (Projet) Référence : ECA/ACGD/SRDM/BPA/04/4 ». Il a rappelé que ce document est encore à l'état de projet et sera finalisé en tenant compte des amendements et des enrichissements que les délégués apporteront. Cette synthèse a donné un bref aperçu de l'étendue de la pandémie VIH/SIDA en Afrique puis abordé la question du VIH/SIDA en rapport avec la situation de conflits, post conflits et les questions de genre. Elle a esquissé les initiatives et engagements pris à l'échelle régionale et sous régionale en vue de lutter contre ce fléau ainsi que les mécanismes ou dispositions mis en place pour sa prévention et dégagé quelques perspectives pour les pays d'Afrique centrale.

39. A l'issue de cet exposé les débats ont porté sur la question de la gratuité des soins et la disparité qui existe entre les sous-régions de l'Afrique. Les délégués ont par ailleurs recommandé d'actualiser les données qui figurent dans le document notamment les taux de prévalence du VIH/ Sida de certains pays et de le compléter en citant les initiatives sous régionales spécifiques à l'Afrique centrale et régionale entreprises par l'Union africaine ces dernières années et qui n'y sont pas mentionnées.

### **III.9. Présentation et Adoption du Rapport sur les résultats de la Réunion (Point 9 de l'ordre du jour)**

40. Les participants ont examiné et adopté la synthèse des travaux des groupes de travail (voir point 6 de l'ordre du jour) ainsi que les recommandations et la motion de remerciements aux plus hautes autorités de la République du Congo et à la CEA.

### **III.10: Clôture de la réunion (Point 10 de l'ordre du jour)**

40. La cérémonie de clôture a été présidée par Madame Jeanne Dambendzet, Ministre de l'Agriculture de l'Elevage de la Pêche et de la Promotion de la Femme. Le Rapporteur général de la réunion, Monsieur Jérémie Kolina de la République du Tchad

a lu la synthèse des travaux des deux groupes de travail et les recommandations ci-après de la réunion.

41. Un représentant des participants a lu la motion de remerciements.

42. Dans son discours de clôture, Madame Jeanne Dambendzet a, exprimé ses sentiments de satisfaction pour les résultats atteints par la réunion. Elle a remercié la CEA pour la qualité des documents mis à la disposition de la réunion. Elle a exhorté les ONG et associations féminines à collaborer davantage avec les Gouvernements afin de développer avec ceux-ci des partenariats solides pour la mise en œuvre des décisions prises à divers niveaux.

43. Elle a sollicité de la CEA la prise en compte des recommandations formulées à son endroit et son appui continu au processus d'évaluation. Elle a également exprimé la profonde gratitude des femmes africaines à l'endroit de leurs Chefs d'Etats et de Gouvernement pour leur intérêt et les mesures adoptées au niveau sous régional dans le domaine de l'intégration de la dimension genre dans les programmes des organisations sous régionales. Elle a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs à tous les participants et clos les travaux de la réunion sous régionale sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing.

### **Recommandations:**

Les délégués à la réunion sous-régionale sur l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing pour l'Afrique Centrale, réunis à Brazzaville du 19 au 21 Avril 2004, recommandent :

- 1) aux Gouvernements de l'Afrique Centrale :
  - de former deux points focaux pour chaque ministère et renforcer régulièrement leurs capacités ;
  - de définir un mandat clair des points focaux ;
  - d'animer les réseaux des points focaux ;
  - de mettre en place une base de données pour les indicateurs en genre ;
  - de faire du RESEFAC une institution spécialisée de la CEMAC dotée d'une autonomie financière ;
  - d'assurer une meilleure coordination des activités en genre.
- 2) à la CEEAC de :
  - appuyer le RESEFAC en le dotant des moyens matériels et financiers pour son bon fonctionnement ;
  - de développer un programme global de renforcement des capacités en genre.
- 3) à la CEA :
  - de renforcer l'appui technique et financier des Etats pour la mise en œuvre et le suivi de la plate-forme de Beijing ;

- d'appuyer les Etats et les ONG afin d'accélérer la mise en place des réseaux et les doter d'un outil leur permettant de mieux s'impliquer dans les NTIC.
- 4) aux agences du système des Nations Unies :
- d'assurer une meilleure coordination des actions développées en genre.
- 5) à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie de :
- renforcer les actions en faveur de la sous-région notamment avec les organisations de la société civile ;
  - renforcer les capacités des ONGs pour les rendre éligibles au financement des projets.
- 6) au RESEFAC :
- réviser ses missions pour une meilleure prise en compte de la spécificité genre.

**ANNEXE 1**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**ANNEXE 2****PROGRAMME DE TRAVAIL****Lundi 19 Avril 2004**

- 8h00 – 9h00            Enregistrement des participants
- 9h00 – 9h30            **Point1:** Ouverture de la réunion  
(Discours du Représentant du pays hôte et du Représentant de la CEA)
- 9h30 – 9h45            **Point 2:** Election du Bureau de la réunion
- 9h45 – 10h00           **Point 3:** Adoption du Programme
- 10h00 – 10h30        *Pause café*
- 10h30 – 10h45        **Point 4:** Vue d'ensemble des réalisations et des défis relatifs à l'égalité des sexes et a la promotion des femmes en Afrique depuis Beijing (Par la CEA/Directeur du CAGED)
- 10h45 – 11h30        **Point 4 (Suite):** Discussions
- 11h30 – 12h30        **Point 5:** Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme d'Action de Beijing et des autres initiatives et actions identifiées par la 33ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la sous-région (Introduction du sujet et des modalités des travaux de groupes par la CEA)
- 12h30 – 14h30        *Déjeuner*
- 14h30 – 16h00        **Point 5 (Suite):** Travaux de Groupes
- 16h00 – 16h15        *Pause café*
- 16h15 - 17h30        **Point 5 (Suite):** Travaux de Groupes

**Mardi 20 Avril 2004**

- 8h00 – 10h30        **Point 5 (Suite):** Travaux de Groupes

- 10h30 – 11h00 *Pause café*
- 11h00 – 12h30 **Point 5** (Suite): Travaux de Groupes
- 12h30 – 14h30 *Déjeuner*
- 14h30 – 15h30 **Point 6**: Rapports des Groupes de travail en plénière
- 15h30 – 16h30 **Point 7**: Rapports des organisations intergouvernementales sous-régionales + Discussions
- 16h30 – 16h45 *Pause café*
- 16h45 – 18h00 **Point 8**: Le défi que pose le VIH/SIDA dans la quête pour l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes (Présentation par la CEA) + Discussions

**Mercredi 21 Avril 2004**

**Matinée libre pour les participants**

- 15h00 – 16h00 **Point 9**: Présentation et Adoption du Rapport sur les résultats de la réunion (par le Rapporteur)
- 16h00 – 17h00 **Point 10**: Clôture de la réunion

**ANNEXE 3**